

## EXAMEN BUCCO-DENTAIRE – TÉLÉTRANSMISSION

Vous pouvez télétransmettre l'Examen de Prévention Bucco-Dentaire.

Le traitement de ce bilan conditionne le remboursement des soins de suite (seuls les enfants bénéficient des soins de suite).

La rapidité de la télétransmission permet ainsi d'éviter le rejet 0450 097 "soins suite sans date examen valide".

Comment pratiquer :

### **Jour J :**

Facturation et envoi en télétransmission du BDC ou BR2 OU BR4 à l'organisme d'affiliation de l'assuré.

(Vous conservez l'imprimé dans le dossier du patient)

Dans le cas où il n'y a qu'un acte consécutif à réaliser, celui-ci peut être exécuté au cours de la même séance que l'examen de prévention.

### **Jour J+1 :**

Télétransmission de ce soin de suite à l'organisme d'affiliation de l'assuré.

**Attention , cet acte consécutif ne doit pas être télétransmis le même jour que l'EBD.**